

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 4 (1891)

Artikel: Les banques : leur origine, leur développement et leur utilité
Autor: Pelperrin, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-684370>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES BANQUES

Leur origine, leur développement et leur utilité

Conférence donnée à Saint-Imier, le 26 novembre 1892, par M. J. Pelperrin, sous les auspices de la Société des Jeunes Commerçants.

Histoire.

Il est fort difficile d'établir d'une manière certaine à quelle époque furent fondées les premières banques. Cette utile institution que vous connaissez tous, a subi les phases de chaque institution humaine; elle a pris naissance et s'est développée simultanément avec le commerce, car la banque est l'auxiliaire du commerce et de l'industrie. Ainsi, nous trouvons des banques, bien primitives il est vrai, chez les peuples commerçants de l'antiquité — malheureusement l'histoire de ces peuples ne renferme pas d'indications exactes à ce sujet, mais à en juger par des inscriptions en écriture cunéiforme, il aurait existé dans les grandes villes de Ninive et de Babylone des banques qui traitaient les affaires suivantes :

1. Emission d'obligations à vue (Bons à payer).
2. » » à 72 jours.
3. » » transmissibles à des tierces personnes.
4. » » transmissibles indéfiniment.
5. » de traites d'une place sur une autre.
6. » » portant le nom du bénéficiaire.
7. » » d'une place sur une autre sans indication du nom du bénéficiaire.

En ce qui concerne *la monnaie*, on trouvait à Ninive, par exemple, des pièces d'argent et de cuivre, ainsi que des barres de métaux précieux. Dans ces conditions, la banque pouvait se développer. En effet, l'on a déchiffré des inscriptions faites sur des tables d'argile et l'on a trouvé qu'il devait se traiter des affaires de banque à Babylone vers l'an 700 avant Jésus-Christ. Il s'agirait d'une maison *Egibi & C^{ie}*, la plus ancienne banque connue. Les inscriptions n'indiquent cependant pas si cette banque était banque privée ou banque d'Etat; mais ce qui nous importe de savoir c'est que cette institution existait déjà 700 ans avant l'ère chrétienne. Il est à supposer que la maison Egribi et C^{ie} a été dissoute lors de la prise de Babylone par Darius (538 ans avant J.-C.) Nous pouvons considérer Babylone comme le berceau du commerce, de l'industrie et des banques. Il est fort probable que les Phéniciens, en leur qualité d'intrépides commerçants, aient eu parmi eux des banquiers, mais je n'ai rien pu trouver de précis à cet égard. En Sicile, colonie grecque, on se servait (200 ans avant J.-C.) de monnaies d'étain; rappelons ici que les villes phéniciennes possédaient les plus grands marchés de métaux précieux de l'antiquité. Rome à son tour frappa des monnaies qui portaient des figures d'animaux et qu'on appelait « pecunia ». En l'an 245 de Rome, apparurent les premières pièces à l'effigie des Consuls. Vous savez que les Romains, ces Anglais de l'antiquité, avaient des possessions dans toutes les parties du monde connu d'alors, leur commerce étendu et important avec toutes les colonies d'Asie et d'Europe fait tout naturellement présumer qu'une certaine classe de commerçants s'occupait de l'échange des monnaies et de la création des mandats de change. Rome avait des relations même avec les Indes. Chez les Grecs le crédit était fort limité; le prêteur avait si peu de confiance que très souvent il accompagnait les commerçants dans leurs voyages. Les intérêts étaient exorbitants, 10 à 36 %.

L'invasion des Barbares (476 ans après J.-C.) au v^e siècle de notre ère, marque la fin de l'empire romain et nous entrons dans une nouvelle période connue sous le nom de moyen-âge. Des fugitifs d'Aquileja, chassés par les hordes d'Attila (452) allèrent fonder *Venise* sur les lagunes de l'Adriatique et c'est là l'origine de la célèbre république dont le nom retentit bien loin en Europe et en Asie. De bonne heure, Venise eut des relations commerciales avec Constantinople et le Levant et en 1156 fut fondée la première banque de l'Europe, la *Banque de Venise*. En même temps que Venise, se développaient aussi les villes de Pise, Livourne, Lucques, Gènes, Florence et Milan. Le commerce de ces villes était fort important; à la fin du xii^e siècle, la culture du ver à soie et l'exportation de la soie brute y prit son essor. Avec Bremen, Hambourg et Lübeck, les villes de la Haute-Italie avaient à elles seules tout le commerce du moyen-âge.

Dans ces conditions, la banque trouva un terrain tout préparé et c'est bien en Italie que cette utile institution prit sa forme définitive, son nom du reste l'indique déjà, car « Banque » vient du mot italien « banco » qui signifie banc ou petite table sur laquelle les changeurs étalaient leurs pièces de monnaie, ce que nous appellerions aujourd'hui une collection de monnaies, tant la diversité était grande.

Les Lombards instituèrent, les premiers, des maisons de prêts sur gages. C'étaient de riches commerçants qui, ayant des capitaux suffisants et des relations étendues, pouvaient en tous temps, si la somme prêtée ne leur était pas rendue, disposer de la marchandise abandonnée en gage et l'utiliser dans leur commerce. Ces affaires se traitaient aussi au xii^e siècle en France et dans les Pays-Bas. De là le nom de Lombard (en allemand « Lombard Geschäft ») donné aux affaires de ce genre. Au reste, une foule de noms italiens sont demeurés dans le dictionnaire de la Banque européenne, ainsi :

Tratta (traite) de trarre tirer.

Giro (endossement) de girare.

Aggio, bénéfice sur une monnaie.

Disaggio, perte »

Conto (compte).

Rivalsa, compte de retour.

Prorata, par proportion.

Ceci nous prouve qu'au moyen-âge, les Italiens, c'est à dire les Lombards, les Gènois, les Florentins et Vénitiens étaient maîtres absolus des affaires de banque; ce sont eux qui ont introduit une comptabilité régulière dans le commerce. Les Juifs, ce peuple commerçant par excellence, ce peuple persécuté partout, chassé sans miséricorde d'un pays à l'autre, contribua beaucoup au développement des banques. Déjà en Palestine, il y avait parmi les Juifs, des banques de changeurs; plus tard, dispersés parmi les nations de l'Europe, ils s'emparèrent du commerce et puis, en suite des restrictions que faisait l'église romaine aux affaires de prêt, les Juifs possédèrent à eux seuls la faculté de prêter de l'argent contre intérêt, et cet intérêt n'était pas toujours réduit au 3 ou 4 % !... Les seigneurs du moyen-âge, comtes, barons et chevaliers avaient presque sans cesse besoin d'argent, et le chrétien n'ayant pas toujours la faculté ou les moyens de prêter, c'est le Juif qui tirait ces messieurs d'embarras en leur imposant des conditions parfois assez dures. C'est pourquoi les Juifs s'enrichirent. Ce fait ne devait pas demeurer inaperçu; aussi voyons-nous le peuple errant persécuté, accusé de sorcellerie, d'empoisonnement, de tous les crimes possibles; le mobile qui faisait agir ses persécuteurs était, nous ne pouvons en douter, la jalousie et le désir de s'emparer des biens acquis dans les transactions commerciales. Dans ces temps difficiles, où des gens armés, des pillards se rencontraient sur chaque route, les relations entre commerçants de villes différentes, étaient singulièrement entravées; aucune sûreté quant aux envois de marchandises et encore moins quant

aux expéditions d'espèces monnayées pour règlements de compte. Afin de parer à ce fâcheux inconvénient, on trouva un moyen facile de régler ses correspondants de l'étranger ou des localités quelque peu éloignées. On remettait au porteur une lettre adressée à un ami, un correspondant débiteur, le priant de payer, soit à ce porteur, soit à quelque autre personne, une certaine somme indiquée d'une manière précise dans la lettre. C'est donc là l'origine bien singulière de la « lettre de change » « lettera di cambio » ainsi nommée parce qu'elle servait précisément à l'échange d'une dette contre une autre. Dans toutes ces transactions, les peuples de la Haute-Italie et les Juifs jouèrent le plus grand rôle. En Espagne, nous entendons l'Espagne chrétienne d'alors, Barcelone était déjà une place de banque assez importante. La France, à cette époque, n'offrait rien de particulier sous ce rapport, mais dans les Pays-Bas la bourse de Bruges dominait le mouvement financier de l'Europe entière. La Haute-Italie et les villes de l'Allemagne du Nord favorisaient le développement du commerce et des banques.

Les temps modernes furent, en général, plus favorables au développement des banques que ne l'avait été le moyen-âge avec ses guerres continuelles.

Un grand réveil venait de se faire dans tous les domaines de l'activité humaine; la découverte du Nouveau-Monde ouvrait un immense continent au commerce européen et, avec le développement grandiose du commerce maritime, la banque devait nécessairement, en sa qualité d'auxiliaire, suivre de près les entreprises et transactions des commerçants. Nous voyons se former partout des grandes sociétés d'exploitation, des sociétés de crédit ainsi que foule d'autres institutions destinées à faciliter les entreprises. La « Banque d'Amsterdam » fut fondée en 1609, la « Giro Bank » de Hambourg en 1619; des banques furent encore instituées à Nuremberg en 1621, à Rotterdam en 1635, puis à Stockholm (Banque hypothécaire). La Banque d'Angleterre, organisée en 1694 d'après

un projet de l'écossais Paterson, était une société par actions ayant la faculté d'émettre des billets de banque. Ce fut ainsi la première grande banque d'émission. A Vienne (Autriche) nous trouvons en 1714 une banque d'Etat ; en Prusse, Frédéric II fonda en 1765 la Banque de Berlin au capital de 8,000,000 de Thaler (fr. 24,000,000 environ). Les premiers roubles furent frappés à Moscou en 1654. En 1791, les Etats-Unis d'Amérique, affranchis de la mère patrie, fondèrent la Banque nationale de Philadelphie au capital de 1,000,000 de dollars, soit environ 5 millions de francs.

L'échange des monnaies qui, au moyen-âge, avait été le principal objet des opérations de banque, fit peu à peu place à la circulation des lettres de change. Les grandes foires de Lyon et de Besançon contribuèrent beaucoup au développement de ce nouveau genre d'affaires. Les lettres de change étaient devenues en France un article très important, et c'est aussi en France que l'endossement, c'est à dire le transfert d'une créance d'une personne à une autre, devint de coutume par nécessité. Il est entendu qu'en considération du grand essor que prit ce genre d'affaires, la législation spéciale devait intervenir pour régler la marche générale. Ainsi on commença à légiférer sur ce point ; à Bologne, en 1569 ; en Allemagne, dans le courant du xvii^e siècle. Ces mesures de précaution étaient nécessaires, car la création des lettres de change venait d'entrer dans les habitudes des commerçants en général, tandis qu'au moyen-âge, les changeurs seuls, les Italiens et les Juifs, s'occupaient de ces affaires.

Les guerres, qui de tous temps ont affligé notre humanité, obligèrent bientôt les Etats à contracter des emprunts afin de suffire à leurs dépenses. Les transactions en fonds publics prirent ainsi naissance et c'est de ce moment-là que date l'institution des Bourses de commerce et de banque, en Italie, en France, en Angleterre et dans les Pays-Bas.

C'est à ce dernier pays, et en particulier à sa capitale,

Amsterdam, que revient l'honneur d'avoir donné la plus forte impulsion au commerce en général. La grande activité, le savoir-faire des Hollandais ont beaucoup favorisé la marche ascendante des affaires. Mentionnons d'abord le commerce important avec les colonies, puis le grand mouvement de Bourse où l'on traitait un nombre considérable de valeurs. L'esprit de travail, d'ordre et d'économie fit des Hollandais un peuple riche qui eut bientôt les moyens de prêter des sommes conséquentes à certains princes de l'Europe; les intérêts de ces capitaux formaient ainsi une nouvelle augmentation de la richesse nationale. Cependant, n'oublions pas qu'à une époque, les abus provoqués comme toujours par le désir d'un gain facile, se firent sentir et eurent de fort tristes conséquences; nous entendons la spéculation effrénée des tulipes. Une seule plante, un seul oignon valait des centaines, même des milliers de francs. En France, les finances étaient dans un état déplorable, grâce aux habitudes dispendieuses de la cour de Louis XIV et aux guerres continuelles qui agitaient le pays à cette époque.

L'Écossais, John *Law*, appelé à la cour de Louis XIV pour opérer une réforme des finances, présenta un plan de réforme qui, cependant, ne fut adopté que sous le règne de Louis XV. *Law* fonda en 1716 une Banque d'émission dont les billets eurent bientôt une grande vogue. L'*Angleterre*, si puissante aujourd'hui, doit sa prospérité également à l'industrie, au commerce, à la réussite des grandes entreprises lointaines, et l'issue favorable de ses guerres avec la Hollande lui donna la prépondérance comme puissance maritime. La *Banque d'Angleterre*, fondée en 1694, était à cette époque le premier établissement financier du monde; les crises financières de 1696, 1745 et 1780 ne parvinrent pas à ébranler sa situation.

Disons encore quelques mots du XIX^e siècle. C'est le siècle du progrès, des inventions, des entreprises les plus audacieuses; d'innombrables fondations, très utiles pour la plupart, illustrant cette époque d'effervescence indus-

trielle, commerciale et financière. La Révolution française est le point de départ d'une ère nouvelle; révolution politique d'abord, elle a proclamé les droits de l'homme comme citoyen; révolution sociale ensuite, elle n'est point terminée à l'heure qu'il est, mais fait sentir encore ses effets. Il y a cent ans, la noblesse, l'aristocratie et le peuple étaient en présence; aujourd'hui, c'est le capital et la main-d'œuvre; quelle sera l'issue de cette lutte si vive de nos jours? nous ne le savons; mais nous constatons que la révolution a eu et a encore une grande influence sur la marche des affaires. Le *Crédit* a pris des dimensions colossales depuis le commencement de ce siècle; il faut en attribuer la cause au revirement complet qui s'est opéré dans le domaine de l'industrie. Les machines les plus ingénieuses ont favorisé les grandes entreprises, la fabrication en masse, et pour cela il fallait des capitaux; or, voici la Banque qui est intervenue: ce qu'ont été les machines à vapeur pour l'industrie, les banques l'ont été pour le crédit, c'est à dire un moyen puissant de favoriser toutes les plus grandes entreprises, quelquefois même au détriment de la société. Ainsi, après la guerre de 1870, une fois l'ordre rétabli dans les finances de l'Empire d'Allemagne, la fièvre des entreprises s'empara de ce pays. — La crise terrible de 1873 a fait voir ensuite les effets d'une spéculation effrénée. Des abus se rencontrent malheureusement dans tous les domaines de l'activité humaine, mais nous pouvons dire hardiment que c'est grâce au crédit, c'est à dire à l'appui des établissements de banque que le XIX^e siècle a pu réaliser des progrès si marquants et si utiles pour l'humanité entière. Nous parlerons plus loin des services qu'elles ont rendu aux particuliers. Mentionnons maintenant quelques fondations opérées depuis le commencement du siècle. En 1852 fut fondé le *Crédit mobilier français*, en 1853 la *Banque de Darmstadt*, puis en 1856, la *Oesterr. Credit Anstalt*. C'était la période de la construction des chemins de fer dans toute l'Europe. Ces sociétés de cré-

dit, auxquelles vinrent se joindre encore d'autres moins importantes, avaient pour but de concentrer les capitaux disponibles et de les utiliser précisément aux entreprises de chemins de fer et de l'industrie. A côté de cela, elles faisaient aussi quelques affaires de banque ordinaire. Mais on s'était fait au commencement beaucoup d'illusions au sujet de ces banques de crédit — toutes les espérances ne se réalisèrent pas.

Aux banques de crédit succédèrent les banques hypothécaires, les banques populaires, les banques d'ouvriers, fondées dans le but de favoriser les cultivateurs, les commerçants, les négociants et la classe ouvrière du peuple. Nous constatons ici un immense progrès, une tendance humanitaire. Les travailleurs ne devaient plus être exclus de la société, mais y posséder une place honorable ; le succès de leurs entreprises ne devait plus dépendre exclusivement du bon plaisir du capitaliste, mais les banques populaires et coopératives étaient là pour leur venir en aide et favoriser leurs travaux.

En ce qui concerne les principaux pays de l'Europe, disons d'abord qu'en *Allemagne* une réforme complète du système monétaire s'effectua en 1873. La fondation de l'Empire exigeait un système uniforme ; ainsi, au lieu des Thaler, des Gulden et d'autres unités monétaires, on adopta le Mark. Grâce aux cinq milliards venus de France, la question de la valuta (d'argent en or) put être résolue à bref délai. La *Banque de l'Empire* (Reichsbank), avec ses succursales dans les principales villes, amena également une grande unité dans la législation des banques.

Comme en politique, l'*Autriche* a fait, pour ce qui regarde les banques et le crédit, d'amères expériences depuis le commencement du siècle. La *Banque nationale d'Autriche*, créée en 1816, essentiellement pour servir d'appui financier à l'Etat, devint créancière de ce dernier. Ainsi, l'Etat trouvait tout intérêt à favoriser la circulation des billets de la banque. Jusqu'en 1848, les paie-

ments purent encore se faire, mais, à cette époque, ils furent momentanément suspendus. Vinrent ensuite les désastreuses campagnes militaires de 1859 et de 1866, qui jetèrent un désarroi complet dans les finances de l'Etat. Aux événements de 1866, succéda une période de développement malsain, de spéculations effrénées, et l'épilogue en fut la crise de 1873, nommée le grand « Krach ». En 1872, des concessions avaient été accordées : en Autriche à 376 et en Hongrie à 585 sociétés par actions. C'était décidément trop et il fallait prévoir que cet édifice croulerait peu après la fondation.

En *France*, les événements politiques de la fin du XVIII^e siècle et du commencement du XIX^e siècle ont complètement bouleversé le monde financier. Le pays, épuisé par les guerres continuelles de l'ambitieux Napoléon, se releva cependant bien vite, grâce à la richesse du sol et au savoir faire des Français. C'est bien entendu la *Banque de France* qui occupe le premier rang parmi les établissements de crédit. Dès l'an VIII (1800) de la République, la Banque de France est indépendante de l'Etat ; le gouvernement avait donné son appui en souscrivant 5000 actions. En 1803, la Banque obtint le privilège exclusif d'émettre des bons ou mandats à vue et au porteur. Ce privilège était accordé pour une période de 15 ans ; renouvelé plusieurs fois, il reste accordé jusqu'en 1897.

Le *Crédit mobilier*, fondé en 1852, comme nous l'avons dit plus haut, participa à plusieurs grandes entreprises. Ses meilleurs résultats furent ceux des années 1855 et 1856 ; vint ensuite la crise de 1857 qui limita ses bénéfices. En 1871, le *Crédit mobilier* fut dissous pour faire place au *Crédit foncier de France*. La France a heureusement surmonté toutes les crises financières, et les plus terribles événements politiques qui se sont succédés depuis cinquante ans n'ont porté aucun préjudice au crédit du pays.

Le développement des Banques et leur utilité.

Les banques établies au moyen-âge, essentiellement pour l'échange des monnaies, ont agrandi leur cercle d'activité à mesure que la lettre de change est devenue d'un usage fréquent et que les entreprises des temps modernes ont fait appel à leur coopération. De banques de dépôts et de changes, les établissements dont nous parlons sont devenus des « Banques » dans le vrai sens du mot. Le grand facteur qui a présidé à ce développement, c'est le *crédit* qui est devenu pour ainsi dire la condition, la force motrice de toute transaction. Tandis que les banques du moyen-âge étaient plutôt débitrices en gardant dans leurs caveaux les sommes, valeurs et objets précieux qu'on leur confiait, les institutions modernes, par suite du développement extraordinaire du crédit, sont devenues, pour la plupart, créditrices, c'est à dire que si elles reçoivent journallement de grandes sommes, les prêts qu'elles accordent sont d'autre part fort importants. Cela nous amène à classer les opérations des banques en 2 catégories :

1. Les affaires actives.
2. » passives.

Dans la première catégorie, on comprend : l'escompte d'effets, les avances sur nantissement, l'ouverture de comptes-courants, les prêts hypothécaires et les affaires de bourse.

Par affaires passives, nous entendons les acceptations de traites, réescompte d'effets et surtout les dépôts et l'émission des billets de banque. Dans toutes les banques, les deux genres d'affaires se trouvent réunis jusqu'à une certaine mesure qui varie, car aucun établissement ne s'occupe de tous deux à la fois. Le travail est divisé comme dans le commerce, mais il n'en reste pas moins vrai que nous pouvons considérer les banques dans leur état actuel comme des centres où viennent se réunir les capitaux pour être distribués de nouveau en vertu du

crédit à ceux qui en ont besoin pour leurs entreprises commerciales, industrielles ou privées. Le commerçant, par exemple, qui, à un moment donné, a des capitaux à disposition, ne les laissera pas chômer, il pourra les placer dans une caisse d'épargne ou acheter des titres qui lui rapporteront un bon intérêt; mais pour ses transactions, il faut que l'argent placé puisse être facilement retiré, ce qui n'est pas toujours le cas avec les caisses d'épargnes et encore moins s'il y a à effectuer une vente de titres. Cette vente faite en temps inopportun occasionnera peut-être même une perte. Ainsi, il est préférable pour le commerçant, l'industriel, dont les transactions sont nombreuses, d'avoir un ou plusieurs comptes-courants ouverts à la banque. L'argent abonde-t-il chez lui, il le dépose à la banque qui lui bonifie un intérêt; a-t-il besoin de tout son disponible pour faire momentanément face à de grands engagements, la banque lui rendra le dépôt et lui fera même une avance qui peut être garantie de différentes manières : par un dépôt de titres, de valeurs, de métaux précieux, par des cautions. Le tout se fera à des conditions favorables pour l'emprunteur afin de faciliter son entreprise. Il en est de même pour l'industriel. Un agriculteur désire posséder une maison rurale et des terres afin de pouvoir exploiter un domaine plus ou moins grand; mais le sort ne lui a pas donné de fortune et les fruits de ses économies, s'il y en a, ne suffisent pas pour couvrir l'achat en vue. La banque, soit privée, soit banque hypothécaire ou commerciale, avancera une certaine somme (habituellement le 40 à 50 % de la valeur de l'immeuble) contre hypothèque. L'emprunteur, par son travail, parviendra à payer chaque année, outre les intérêts dûs sur le capital, une certaine somme pour diminuer sa dette, c'est à dire un amortissement, et le tout, amortissement et intérêts, formeront ce que l'on appelle une annuité qui peut être variable ou invariable. Si elle est invariable, le montant de l'amortissement augmente à mesure que les intérêts diminuent. Au bout d'un cer-

tain nombre d'années, le capital entier sera remboursé et le cultivateur, autrefois dépourvu de ressources, possède maintenant, grâce au crédit que lui a accordé la banque, un immeuble dont il peut obtenir chaque année des revenus plus ou moins importants, suivant les circonstances.

Voici donc deux exemples qui vous donneront une idée générale du crédit; nous mentionnerons plus loin quelques applications de ce crédit qui est à la base de presque toutes les opérations industrielles, commerciales et agricoles et nous signalerons aussi le mauvais emploi, l'abus du crédit. Mais, avant de continuer, permettez-moi de vous exposer quelques définitions du crédit. Certains auteurs estiment que le crédit est la transformation des capitaux fixes ou engagés en capitaux circulants ou dégagés.

On distingue plusieurs genres de crédit, par exemple :

Le crédit industriel, commercial, agricole, privé, public, de banque.

Le crédit industriel, ainsi que l'indique son nom, favorise particulièrement les entreprises de l'industrie, tandis que le crédit commercial prête son concours au commerce. C'est dans ce domaine surtout que le crédit a une importance capitale, car la banque, accordant des crédits aux commerçants, leur permet ainsi de faire des achats dans un moment favorable; le négociant, sans ressources suffisantes et ne pouvant attendre jusqu'après la vente des marchandises qu'il achète, se trouverait fort embarrassé s'il ne pouvait, à un moment donné, faute de fonds, profiter d'une « conjoncture » favorable pour lui. De son côté, il doit vendre une grande partie de ses marchandises à crédit et parfois à terme assez long, de sorte que les rentrées ne se font que successivement pour lui permettre de couvrir ses frais et de tenter de nouvelles opérations.

Cependant, pour être à l'abri de toute crainte, à l'égard d'un manque de fonds momentané, le commerçant habile

se fera ouvrir un crédit auprès d'une banque de confiance si la moyenne de son avoir en compte et créancier n'est pas assez importante pour lui permettre de se passer d'un appui quelconque. Ces crédits ouverts par les banques de toute dénomination aux commerçants actifs sont fort nombreux, ils forment avec les comptes-courants créanciers la grande majorité des comptes productifs dans les établissements financiers. Nous voyons par cela que la banque est intimement liée au commerce et à l'industrie.

Le crédit agricole vient en aide aux cultivateurs, aux entreprises agricoles de toute nature. Tandis que le crédit commercial est garanti le plus souvent par un dépôt de titres, de matières précieuses ou par des cautions, le crédit agricole est, selon sa nature, garanti par des hypothèques. Un cultivateur qui ne possède pas les ressources nécessaires pour commencer une exploitation agricole, aura recours à l'appui de la banque dans un moment difficile; comme nous l'avons dit plus haut, il offrira en garantie la propriété acquise pour son compte personnel. Des crédits peuvent encore être accordés aux sociétés diverses formées dans le but de mettre à profit les produits de certaines contrées, et il arrive fort souvent que les affaires marchant bien, ces sociétés deviennent créditrices des banques, de débitrices qu'elles étaient... le crédit ouvert au moment de l'installation a été remboursé dans la suite; des capitaux deviennent disponibles et l'on s'en servira le plus souvent pour agrandir les établissements fondés et pour tenter de nouvelles entreprises. Nous citerons un seul exemple, d'industrie agricole; les fabriques de lait condensé, en assez grand nombre dans notre petit pays. Ces fabriques rendent certainement de grands services à notre agriculture et, sans l'appui du capital fourni par les banques, quelques-unes n'auraient jamais vu le jour. Voilà une application utile du crédit agricole.

Le crédit privé ou personnel est appliqué de mille fa-

cons différentes et sous toutes les formes possibles. S'il rend des services, il donne aussi lieu à des abus. Citons quelques exemples du premier cas: D'abord, nous avons, comme dans le commerce, les *crédits en compte-courant*, pas très nombreux il est vrai, mais, suivant les professions, les cas sont plus ou moins fréquents. Viennent ensuite les *prêts* qui s'effectuent de différentes manières :

- 1° *Prêt sur cédule*, c'est à dire sur titre remboursable à une époque fixe ;
- 2° *Prêt ou avance sur nantissement* de titres divers (actions, obligations), de matières précieuses et de marchandises ;
- 3° *Avance contre billet solidaire*, soit contre billet portant la signature du débiteur proprement dit et d'un ou de plusieurs codébiteurs solidaires ;
- 4° *Avance contre billet simple*, billet à ordre avec deux ou plusieurs signatures.

Ces billets sont excessivement nombreux à l'époque actuelle, ils encombrant les portefeuilles des banques et, au lieu de diminuer, le nombre en augmente toujours par suite de la persistance de la crise industrielle et commerciale. Ce papier d'emprunt demeure presque toujours dans le portefeuille des banques, et s'il en sort parfois exceptionnellement, c'est pour y revenir à l'échéance, car ce genre de papier ne doit pas être mis en circulation. Ainsi, les banques ne peuvent l'utiliser dans leurs transactions et c'est là précisément le motif du taux plus élevé auquel il est escompté. Les billets dont nous parlons, peuvent être, à l'échéance, renouvelés intégralement ou partiellement. Dans ce dernier cas, le souscripteur paiera un amortissement à fixer par lui et la banque ; dans les deux cas, il aura à couvrir les frais de renouvellement, c'est à dire la différence d'intérêts d'une échéance à l'autre et la commission habituelle. Actuellement, la plupart des billets se renouvellent au lieu d'être remboursés à la première échéance. Les amortissements sont bien souvent fort minimes et le billet ne se trouve

complètement amorti qu'au bout d'un certain nombre de mois et même d'années. Ce genre d'emprunts s'infiltré dans toutes les classes de la population; depuis le haut fonctionnaire jusqu'au pauvre ouvrier, nous trouvons des souscripteurs de billets. Souvent aussi, ces billets ne représentent pas une valeur provenant d'une dette réelle, mais ce sont, ce qu'on appelle en banque, *du papier de complaisance*, les signatures qui les couvrent étant données à réciprocité par pure complaisance et pour aider l'un des souscripteurs à se procurer de l'argent. L'abus qui se fait généralement de ces billets, désignés sous le nom de *cavalerie*, est ruineux pour les emprunteurs; les signatures données si facilement pour faire plaisir à un ami, à un parent, ont déjà amené la ruine de bien des familles honorables. Ce mot de *caution* peut devenir terrible, car un cautionnement engage le signataire pour le cas où le débiteur manque à ses engagements, ce qui est malheureusement trop souvent le cas de nos jours. Les affaires vont mal, l'on emprunte, l'on ne rembourse pas, et une fois le débiteur en déconfiture, les cautions, sous le coup de la loi, ont à supporter les conséquences de leur générosité. On ne peut donc assez recommander une grande prudence, même de la défiance, aux hommes soucieux de l'avenir de leurs familles. Trop de complaisance favorise les emprunts faits à la légère, engage à la paresse, à la témérité et détruit souvent la modeste aisance d'un honorable chef de maison. C'est surtout l'ouvrier et l'agriculteur qui s'engagent dans ces affaires, peu dangereuses d'abord, mais qui, dans la suite, peuvent avoir des conséquences funestes.

Le *crédit public* a une grande importance pour les banques comme pour les peuples eux-mêmes, c'est le crédit accordé aux autorités d'un pays, aux communes, aux municipalités et cantons sous forme de prêts ou d'avances; c'est par ce crédit que se mesure le degré de confiance qu'inspire un gouvernement au point de vue financier. Un exemple frappant: Tandis qu'à la fin du

siècle passé, le Directoire français avait grand peine à gagner à 19 un créancier de 100 francs avec une rente annuelle de 5 francs, aujourd'hui (1892) le cours de la rente française est au pair, c'est à dire à 100.

Les Etats, cantons, communes et corporations empruntent dans le but de favoriser des œuvres d'utilité publique, de bienfaisance et d'instruction, mais malheureusement, fort souvent aussi, pour satisfaire aux exigences des départements militaires. Bien des milliards ont déjà été engloutis dans le gouffre toujours plus profond des guerres et de la paix armée. Ce sujet, déjà traité dans mille journaux et revues, vous est suffisamment connu, c'est pourquoi je m'abstiens d'en parler plus en détail.

Le *crédit de banque* n'est qu'une forme du crédit privé, les banques étant au fond des entreprises commerciales dont le but principal est la négociation d'effets de commerce, de mandats, de billets à ordre et d'autres valeurs semblables. La banque reçoit les effets dont l'échéance est plus ou moins éloignée et qui doivent avoir au moins deux signatures; elle déduit la différence d'intérêt, les pertes qu'il peut y avoir sur certaines places et paie au présentateur le montant net *en espèces*. Il se forme ainsi dans les banques un portefeuille d'effets de diverses qualités qui, dans les transactions internationales, diffèrent de valeur et sont soumises aux fluctuations produites par l'offre et la demande. Les banques entre elles s'ouvrent des *crédits d'acceptation* de 100, 200, 500,000 francs.

Nous venons de voir que les bonnes applications de ce principe fondamental des banques, du crédit, constituent précisément l'*utilité* des banques; elles sont là pour faciliter les transactions, pour favoriser les entreprises commerciales et industrielles; mais, outre cela, les banques sont appelées à rendre de grands services au public. Nous mentionnerons en premier lieu le *service d'escompte*, qui forme l'activité principale de la plupart des banques, et pour beaucoup d'établissements ce service constitue l'u-

nique source de revenus. Par l'escompte, la banque reçoit d'un particulier, d'une société ou d'une autre banque moins importante, des effets divers (de commerce ou d'emprunt) à échéances plus ou moins éloignées (banque d'émission limitée à 120 jours) et remet en échange *immédiatement* couverture en espèces métalliques, chèque ou mandats à la convenance des présentateurs. Ces derniers, au lieu d'attendre jusqu'à l'échéance de leurs titres de créances, ce qui pourrait entraver la marche de leurs affaires et leur causer des ennuis, ont, au contraire, la faculté de disposer du montant de leur créance à un moment donné, moyennant l'abandon au banquier d'intérêts calculés suivant la cote du jour et d'une commission à fixer, commission qui forme le bénéfice du banquier. Le taux de l'escompte est soumis à de nombreuses fluctuations, de même le change qui varie souvent d'un jour à l'autre.

A côté de l'escompte, presque toutes les banques font le *service d'encaissement*. Bien que très peu rémunérateur, il procure cependant, grâce à la réciprocité, certains avantages aux banques. Mais celui qui en retire le plus grand profit, c'est le public. En effet, n'est-ce pas un avantage pour tout commerçant, industriel ou personne privée de pouvoir, à chaque instant, remettre sa créance au banquier et, moyennant une minime commission d'encaissement, en retirer le montant après paiement. Dans certains cas, le présentateur d'effets à l'encaissement peut retirer une partie du montant déjà avant l'échéance. Cela a lieu selon des conventions spéciales. En Suisse, la poste se charge de l'encaissement d'effets de commerce jusqu'à une somme de fr. 1,000, moyennant les taxes suivantes : jusqu'à fr. 20, 15 cent., de fr. 20 à fr. 100, 20 cent. et au-delà, 10 cent. par chaque fr. 100 en plus.

Pour des effets payables dans des petites localités écartées, c'est très avantageux, et les banques elles-mêmes, faute de correspondant direct, ont recours aux services de la poste. Mais, s'agit-il d'effets sur l'étranger, la ques-

tion change, le ministère de la banque n'est plus seulement utile, mais absolument nécessaire. Prenons par exemple : un effet sur la Russie, la Turquie, l'Égypte. La maison qui crée la traite n'a le plus souvent aucune personne dans ces pays-là à qui elle puisse confier le recouvrement de sa créance. Les banques, au contraire, grâce à leurs relations avec tous les pays, pourront y parvenir facilement et sans trop de frais pour leur client. En général, la perte de place n'excède pas le 1 1/2 ‰, suivant la stipulation des effets en francs effectifs or ou en monnaie du pays, la perte au change varie — quelquefois très sensiblement. En tous cas, il est prudent de créer les effets payables, soit dans la monnaie du pays sur lequel on tire, soit en « *francs effectif or* », car en disant simplement « francs, » le change se fait à des cours défavorables et la perte peut atteindre 2 ‰ et plus.

Outre les encaissements, les banques peuvent rendre au commerce et au public en général, de nombreux services : d'abord mentionnons celui qui est pour ainsi dire l'inverse des encaissements, soit l'envoi de fonds à une personne habitant l'Étranger. Pour la Suisse, nos postes, très bien organisées, suffisent à tous les besoins. Cependant, les envois par group deviennent trop coûteux, les mandats amènent fort souvent des complications ; aussi l'envoyeur fera bien de s'adresser à une banque bien outillée qui, moyennant fort peu de frais, lui fournira, soit un chèque, soit une traite, soit un mandat quelconque payable dans la monnaie du pays de destination. Cette valeur sera envoyée par lettre chargée et parviendra plus sûrement au destinataire qu'un envoi d'espèces par exemple, lequel il faudra encore faire changer, peut être avec une forte perte. Très souvent même, la banque se charge de faire l'envoi pour le compte de son client en ne se faisant bonifier que les frais déboursés. Citons encore les *lettres de crédit et de recommandation*, par lesquelles une banque accrédite auprès d'un correspondant étranger une personne amie qui se rend dans cer-

taine ville pour affaires. Il n'est pas bien commode ni facile de prendre avec soi en voyage une quantité de monnaie, fût-ce même de l'or que l'on obtient du reste assez difficilement. Or une lettre de crédit présente bien des avantages, si elle est en même temps une lettre de recommandation, car le banquier à qui elle est adressée s'empressera, pour faire plaisir à son ami, de donner au bénéficiaire tous les renseignements qu'il pourra désirer et qui, dans certains cas, lui seront très utiles. Comme contrôle, la banque qui recommande, enverra à son correspondant un spécimen de la signature du bénéficiaire.

Mentionnons encore pour terminer, la facilité qu'ont les banques de transmettre une créance d'un point à un autre, par simple *Virement*. Par exemple, Zurich doit à Neuchâtel 20,000 fr. Un client désire faire verser à son fournisseur à Zurich fr. 10,000 — ou fr. 15,000 — ; la banque de Neuchâtel fera verser par celle de Zurich au fournisseur en question la somme demandée et l'en créditera en compte par simple écriture, le tout *sans frais*. L'institution des virements est développée surtout en Allemagne, où tous les grands paiements se font par *Reichsbank Giro Conto*, ce qui facilite beaucoup les affaires et épargne des frais. En Angleterre et en Amérique on préconise surtout le système de chèques. En France et en Italie, les mandats servent à transmettre les sommes d'une place à une autre. La Russie couvre le reste du continent par des chèques ou des traites sur Paris en francs. En somme, le mode d'envoyer des espèces pour les grands paiements est aboli, le système des virements, des chèques et des mandats commence à être appliqué presque partout et les banques peuvent plus aisément faire leurs transactions au bénéfice des actionnaires et du public en général. Nous avons vu par les quelques exemples qui précèdent que les banques sont appelées à rendre de grands services aux administrations, aux industriels, aux commerçants, à toutes les entreprises et même à l'ouvrier, comme à toute personne ayant des

affaires financières à traiter. Une banque bien dirigée, sera donc une institution très utile et l'on ne saurait assez apprécier les bienfaits que peut répandre dans une contrée la sage administration d'hommes capables, prudents et pénétrés du sentiment de leur devoir.

Cependant, comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, l'histoire de la banque a aussi ses pages sombres, et nous avons vu, ces dernières années surtout, des contrées entières pour ainsi dire ruinées par suite de la chute d'un établissement financier. Pendant de longues années, les cultivateurs, artisans, commerçants, industriels, les travailleurs en général, ont confié à telle banque ou Caisse d'Épargne le fruit de leurs pénibles travaux, beaucoup se sont parfois privés du nécessaire afin de « mettre de côté » quelque épargne pour l'avenir. Et voilà qu'un jour, par suite de circonstances diverses (la spéculation presque toujours) tout s'écroule, modeste aisance du bourgeois, épargnes du travailleur, bien-être de nombreuses familles. — Et cela, par la négligence, l'avidité de gain, la soif de spéculation malsaine d'un Gérant auquel on avait cru pouvoir confier le gouvernement.

En présence de tous les désastres qui se sont produits ces dernières années, en présence des pertes énormes qu'ont subies plusieurs de nos banques suisses dans la période la plus récente, on se demande avec raison quel rôle jouent les commissions de surveillance, les conseils d'escompte et les conseils d'administration. Certainement, il n'y a pas toujours de leur faute, mais nous avons la conviction qu'en surveillant de très près, bien consciencieusement les opérations d'une direction de banque quelque peu suspecte, on éviterait, dans la plupart des cas, nombre de surprises désagréables. Quoiqu'il en soit, Mesdames et Messieurs, les banques prises dans leur ensemble, sont d'une utilité incontestable ; le commerce, l'industrie, l'agriculture, comme tous ceux qui ont des affaires financières à traiter, depuis le riche rentier jus-

qu'au pauvre ouvrier, chacun, selon sa position est en mesure de demander plus ou moins de services aux banques. Le nombre assez considérable des établissements de crédit nous prouve que la concurrence dans ce domaine est aussi possible, et c'est tout naturellement le public qui en profite, car chaque maison s'empressera de gagner de nouveaux clients par des conditions les plus favorables possibles.

Banques suisses. C'est bien tardivement que notre petite Suisse a vu s'établir des institutions de crédit, car son unité politique n'est devenue une réalité qu'après 1848 ; à l'abri d'une constitution fédérale, les banques pouvaient naître et prospérer, elles pouvaient se développer et rendre des services au pays. Nous trouvons, il est vrai, déjà au commencement du XVIII^e siècle des Caisses d'Épargne et de Secours ; ainsi une Caisse fut fondée en 1732 à St Gall, en faveur des veuves ; des Caisses d'Épargne furent instituées à Zurich en 1754, à Genève en 1785 et à Berne en 1787. L'esprit de progrès qui agitait le siècle passé provoqua mainte fondation utile, mais les guerres de Napoléon et les bouleversements de la Révolution française entravèrent tout progrès dans le domaine des finances. Dès 1830 et surtout après 1848, à l'époque du réveil politique, social et économique, les banques prirent aussi un grand développement dans notre patrie. Avant 1848 on ne comptait que 7 grands instituts de crédit, de 1848 à 1870 une centaine de banques furent fondées, Bâle, Genève, Glaris, St-Gall, Zurich et Neuchâtel étaient devenues des places financières assez importantes. Mais ce n'est pas tout, à côté des banques de crédit surgirent une foule de caisses d'Épargne, de Sociétés d'Épargne en participation, ayant toutes pour but principal de favoriser le bien-être matériel de notre peuple. Le développement du commerce et de l'industrie nécessita la fondation des banques d'émission qui sont aujourd'hui au nombre de 34, dont 25

faisant partie du Concordat de 1882 (1887) et 9 n'ayant pas adhéré à ce concordat.

La plus ancienne banque d'émission en Suisse est la *Banque cantonale de Berne*, fondée en 1834, vint en 1836 la *Banque à St-Gall*, en 1837 la *Banque à Zurich*, qui actuellement retire son émission; dans les années 40 la *Banque de Bâle*, la *Banque cantonale vaudoise* et plus tard la *Banque de Genève* et la *Banque du Commerce de Genève*, dans les 30 années de 1860 à 1890 suivirent les autres banques grandes et petites.

Nous trouvons ainsi 18 banques d'émission en 1863, 20 en 1865, 22 en 1877, 24 en 1878, 34 en 1889, 36 en 1891, de nouveau 34 en 1892, les banques de la Gruyère ayant renoncé à l'émission de billets.

Vingt banques avaient en 1862 un capital-actions de fr. 39,380,000 et en 1864 de fr. 54,600,000; en 1862 une circulation moyenne de fr. 13,751,000, en 1864 de fr. 16,190,000. — Le 31 décembre 1889, il y avait en Suisse 35 banques d'Escompte avec un capital versé de fr. 122,850,000 et une émission effective de fr. 156,650,000. *Le total* de l'émission autorisée au 31 décembre 1891 était de fr. 194,100,000, et l'émission effective de fr. 188,201,200. Quant à la *circulation* totale elle a été dans les 3 dernières années :

	En caisse.	Proportion.	A découvert.	Banques.
1889 fr. 133,175,000	76,255,000	57°/o	56,920,000	34
1890 » 140,597,000	80,943,000	58°/o	59,654,000	35
1891 » 148,642,090	84,892,000	57°/o	63,750,000	36

Proportion entre Encaisse et Circulation.

	Moyenne	Maximum.	Minimum.
1889	57.3 %	61.6 %	51.8 %
1890	57.6 %	64.6 %	51.3 %
1891	57.1 %	62.5 %	51.9 %

Par tête de population.

	Suisse.	Belgique.	France.
	2,933,612	5,974,743	38,218,902
1889	fr. 45.40	60.80	75.10
1890	» 47.90	64. —	80.—
1891	» 50.70	65.45	80.70
1871	» 9.25	fr. 24,823,000	
1876	» 43.95	» 138,969,000, elle n'avait été	
en 1865 que de	» 6.—	p. t. fr. 15,000,000.	

La première convention (entre banques d'émission) fut signée le 29 octobre 1852, par les banques de *Bâle* et de *Zurich*. Selon cette convention, les deux banques s'engageaient réciproquement à recevoir mutuellement contre espèces, leurs billets ; elles avaient d'autre part le droit de fournir réciproquement des mandats en chèques acquittés moyennant une commission de 1^o/₁₀₀. Cependant, pas question encore d'encaissements et d'escompte à traiter réciproquement.

Des conventions semblables furent conclues, le 30 décembre 1852, entre les banques de Bâle et de St-Gall, le 11 septembre 1856 entre Bâle et Aarau.

Le 31 mai 1859 fut révisée, la convention de 1852 entre Bâle et Zurich, dans ce sens que la commission devait être réduite à 1/2 ^o/₁₀₀.

En septembre 1864, suivant entente entre Bâle, St-Gall et Zurich, les billets devaient être reçus sans commission aucune, etc.

Ensuite de la promulgation de la loi du 8 mars 1881, fut conclu le *Concordat* de 1882, révisé en 1887 (7 mai) et c'est sous le régime de ce Concordat que nous nous trouvons actuellement en attendant la fondation d'une banque centrale avec monopole de l'émission des billets de banque.